



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et les recettes de la section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibrent à la somme de 58 600 000 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	11 038 036,00	
012	Charges de personnel	29 557 524,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	4 752 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 573 500,00	
66	Charges financières	2 204 290,00	
67	Charges exceptionnelles	332 150,00	
	Total des dépenses réelles	50 458 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>6 500 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>1 642 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	8 142 000,00	
002	<i>Résultat reporté (excédent)</i>		<i>9 602 210,26</i>
013	Atténuation de charges		260 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 583 580,00
73	Impôts et taxes		34 935 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 881 109,74
75	Autres produits de gestion courante		769 100,00
76	Produits financiers		527 000,00
	Total des recettes réelles		48 955 789,74
042	Opérations ordre transfert entre sections		42 000,00
	TOTAL	58 600 000,00	58 600 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2019	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation
011	Charges à caractère général	11 038 036,00	9 342 978,77	84,6%
012	Charges de personnel	29 557 524,00	28 846 029,21	97,6%
014	Atténuation de produits	4 752 500,00	4 493 311,00	94,5%
65	Charges de gestion courante	2 573 500,00	2 342 495,31	91%
66	Charges financières	2 204 290,00	2 032 694,33	92,2%
67	Charges exceptionnelles	332 150,00	38 032,42	11,5%
	Total dépenses réelles	50 458 000,00	47 095 541,04	93,3%
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>6 500 000,00</i>		
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 642 000,00</i>	<i>4 127 092,68</i>	<i>251,3%</i>
	Total dépenses d'ordre	8 142 000,00	4 127 092,68	50,7%
	TOTAL	58 600 000,00	51 222 633,72	87,4%

➤ **Les charges à caractère général : 9 342 978,77€** (chapitre 011).

Elles recensent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité. Ces dépenses représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges portent principalement sur les contrats de service (spectacle, prestation animation, sportive, sécurité, transport) pour un montant de 3 506 420€ (37,5%) ; les dépenses d'énergie (eau, électricité, téléphonie, carburant, affranchissement) pour un montant de 1 842 622€ (19,7%) ; les frais d'alimentation pour un montant de 986 588€ (10,6%) ; l'entretien et la maintenance des terrains, des bâtiments et des voiries pour un montant de 1 512 480€ (16,2%) ; les frais d'études et honoraires, les assurances, les annonces et insertions, les formations obligatoires du personnel pour un montant de 405 424€ (4,3%) ; les taxes et autres impôts pour un montant de 307 662€ (3,3%).

➤ **La masse salariale : 28 846 029,21€** (chapitre 012). Elle représente 61% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle intègre principalement les éléments suivants :

- La rémunération principale des salariés de la ville ;
- L'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) qui intègre les avancements d'échelon et de grade ;
- La reprise du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives des carrières des agents de la fonction publique, loi
- Les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 ;
- La tenue des bureaux de vote pour les élections européennes.

➤ **Les atténuations de produits : 4 493 311,00€** (chapitre 014).

Ce chapitre comprend essentiellement le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (1 562 492€) ; le Fonds de péréquation (330 819€) ; les écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 2 600 000€.

➤ **Les charges de gestion courantes : 2 342 495,31€** (chapitre 65).

Ce chapitre comprend principalement les subventions versées aux associations (568 379€) ; la participation de la ville au CCAS (473 000€) ; la contribution au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 243 438€ ; la contribution aux services de secours et incendie (515 970€) ; la contribution à Infocom94 (220 631€) ; les admissions en non-valeurs et créances éteintes (38 327€) et les indemnités aux élus pour un montant de 216 816€.

➤ **Les charges financières : 2 032 694,33€** (chapitre 66) se stabilisent du fait des réaménagements opérés en 2017.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 4,3% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges exceptionnelles : 38 032,42€** (chapitre 67) qui sont essentiellement l'annulation de titres sur exercice antérieur (régularisations diverses opérées) pour un montant de 37 530€.

➤ **Les opérations d'ordre : 4 127 092,68€** (chapitres 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 605 611,58€ ainsi que les opérations de cessions effectuées en cours d'année pour un montant de 2 521 481,10€.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2019	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation
002	Résultat reporté (excédent)	9 602 210,26		
013	Atténuation de charges	260 000,00	302 729,69	116,4%
70	Produits des services et du domaine	3 583 580,00	3 843 892,88	107,3%
73	Impôts et taxes	34 935 000,00	36 232 426,47	103,7%
74	Dotations subventions et participations	8 881 109,74	9 248 330,97	104,1%
75	Autres produits de gestion courante	769 100,00	765 552,42	99,5%
76	Produits financiers	527 000,00	566 102,68	107,4%
77	Produits exceptionnels	0,00	2 563 741,28	
	Total recettes réelles	58 558 000,00	53 522 776,39	91,4%
042	<i>Opérations d'ordre transférées en SI</i>	42 000,00	40 020,31	95,3%
	TOTAL	58 600 000,00	53 562 796,70	91,4%

- **Les produits des services et du domaine : 3 843 892,88€** (chapitre 70) représentent 7,2% des recettes réelles de Fonctionnement.

Ce chapitre présente les recettes liées aux prestations de service (services sociaux, culturels, de loisirs, scolaire et périscolaire ainsi que le secteur sportif) pour un montant de 3 256 641€.

Par ailleurs, les droits de voirie représentent cette année 392 715€. Enfin, la ville encaisse 92 813€ de forfait post-stationnement.

➤ **Le produit des impôts et taxes : 36 232 426,47€** (chapitre 73) comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 23 910 944€

Ce produit résulte de la diminution du taux de la taxe sur le foncier bâti et de celui de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée en 2019 :

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit encaissé de 15 080 170€
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (22,90%) pour un produit encaissé de 8 635 289€
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit encaissé de 195 485€

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2019 :

Taxe d'habitation : 43 564 742€

Taxe sur le Foncier Bâti : 37 698 569€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 134 160€

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 276 511€
- La Taxe sur l'électricité : 359 599€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2 845 800€
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 637 417€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 236 741€

- Les droits de mutation : 1 813 888€
- Autres taxes diverses : 151 524€

Ce chapitre budgétaire représente 67,7% des recettes réelles de fonctionnement

➤ **Les dotations et subventions perçues : 9 248 330,97€** (chapitre 74).

Ce poste représente 17,3% des recettes réelles de Fonctionnement.

Ce chapitre est principalement composé de :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : 3 783 487€
- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 396 254€
- la Dotation nationale de péréquation : 550 354€
- les subventions CAF : 2 154 807€ composées du produit du contrat enfance-jeunesse et des prestations de service
- les compensations fiscales : 881 669€
- les subventions du Département : 222 477€
- les participations de l'Etat : 225 004€
- la part du FCTVA portant sur les dépenses de fonctionnement : 34 278€

- **Les autres produits de gestion courante : 765 552,42€** (chapitre 75).

Ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.

- **Les produits financiers : 566 102,68€** (chapitre 76).

Ce poste correspond au produit versé par l'Etat pour la sortie des emprunts à risques pour l'exercice.

- **Les produits exceptionnels : 2 563 741,28€** (chapitre 77).

Ce chapitre comprend principalement les produits de cession constatés en fonctionnement d'un montant de 2 521 086€ ; des produits exceptionnels d'un montant de 25 445€ ainsi que des opérations d'annulation de mandats antérieurs à l'exercice 2019 d'un montant de 17 209€.

- **Les opérations d'ordre : 40 020,31€** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférables.

III – CONCLUSION :

Ratios pour 2019 (population totale retenue 29 407 ha)

ratios	2019
Produit des impositions directes par habitant	813,10€
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 820,06€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,25€
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	107,34€

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre à la somme de 21 800 000€.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux réalisation	Report
040	Opérations d'ordre	42 000,00	40 020,31	95,3%	-
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	1 417 596,60	47,3%	-
	Total des opérations d'ordre	3 042 000,00	1 457 616,91	47,9%	-
16	Emprunts (remboursement k dette)	3 857 080,26	3 841 193,15	99,6%	-
	Total des opérations financières	3 857 080,26	3 841 193,15	99,6%	-
20	Immobilisations incorporelles	422 538,80	192 234,80	45,5%	64 546,54
204	Subventions d'équipement versées	118 975,97	74 776,69	62,9%	42 351,28
21	Immobilisations corporelles	11 109 204,09	8 918 062,85	80,3%	1 738 574,33
23	Immobilisations en cours	375 735,70	60 754,45	16,2%	254 872,20
	VOTE PAR OPERATION				
2011000019	ANRU Simone Veil	7 047,91	-		7 047,91
2011000020	Parc urbain Friedberg	600 000,00	133 954,26	22%	9 800,00
	Total des dépenses d'équipement	12 633 502,47	9 379 783,05	74,2%	2 117 192,26
45	Opérations pour tiers	1 393 821,48	388 006,81	27,8%	
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	873 595,79	-	%	
	TOTAL	21 800 000,00	15 066 599,92	69,1%	2 117 192,26

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux réalisation	Report
021	Virement section de fonctionnement	6 500 000,00	-		
040	Opérations d'ordre	1 642 000,00	4 127 092,68	251,3%	-
041	Opération patrimoniales	3 000 000,00	1 417 596,60	47,3	-
	Total des opérations d'ordre	11 142 000,00	5 544 689,28	49,8%	-
10	Dotations fonds divers	2 624 443,57	2 861 533,89	109%	-
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	2 800 000,00	2 800 000,00	100%	-
024	Produits cessions d'immobilisations	2 266 900,00	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 650,00	8 753,19	154,9%	-
27	Autres immobilisations financières	13 500,00	13 515,11	100,1%	-
	Total des recettes financières	7 710 493,57	5 683 802,19	73,7%	-
13	Subventions d'investissement	1 503 684,95	1 763 897,14	117,3%	362 130,00
16	Emprunts et dettes	-	11 001,54	-	-
23	Immobilisations en cours	50 000,00	126 843,53	253,7%	-
	VOTE PAR OPERATION				
201100019	ANRU Simone Veil			%	
	Total des recettes d'équipement	1 553 684,95	1 901 742,21	122,4%	362 130,00
45	Opérations pour tiers	1 393 821,48	388 006,81	27,8%	
	TOTAL	21 800 000,00	13 518 240,49	62%	362 130,00

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 9 379 783,05€ soit 62,3% des dépenses.
2. Les opérations financières représentent 3 841 193,15€ soit 25,5% des dépenses.
3. Les écritures d'ordre représentent 1 457 616,91€. Elles retracent principalement des écritures comptables liées aux mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif.
4. Les écritures pour compte de tiers représentent 388 006,81€ et s'équilibrent en recette par le même montant.

1. Les principales dépenses d'équipement comportent notamment :

- ✓ L'Aménagement Urbain à travers principalement des travaux de voirie de 3 150 991€, d'éclairage public de 608 594€ et de matériels d'outillage pour 240 857€
- ✓ Le renouvellement du matériel de transport pour 353 365€.
- ✓ L'acquisition de la villa Michot pour un montant de 1 012 250€.
- ✓ Des frais d'études pour 148 598€.
- ✓ Des travaux d'entretien des bâtiments publics de 1 798 650€.
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques de 163 224€.

- ✓ Le renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la médiathèque, le cinéma, la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, l'action sociale, les écoles pour un montant de 631 951€.
- ✓ Des travaux de raccordements de réseaux électriques des constructions nouvelles pour 809 582€ compensés par une recette d'investissement du même montant.
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 2 117 192,26€ permettant d'achever les programmes et opérations démarrées en 2018.

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements dus au remboursement du capital de la dette pour un montant de 3 841 193,15€.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour 40 020,31€. Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 5 683 802,19€ représentent 40% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 5 544 689,28€ représentent 41% des recettes.
3. Les recettes d'équipement 1 901 742,21€ représentent 14,2% des recettes.
4. Les écritures pour compte de tiers représentent 388 006,81€ et s'équilibrent en dépense par le même montant.

1. Les recettes financières sont composées de :

- ✓ Le FCTVA : 895 309€

- ✓ La taxe d'aménagement : 1 966 224€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 605 611€
- ✓ Les plus values sur cessions : 1 257 618€

3. Les recettes d'équipement

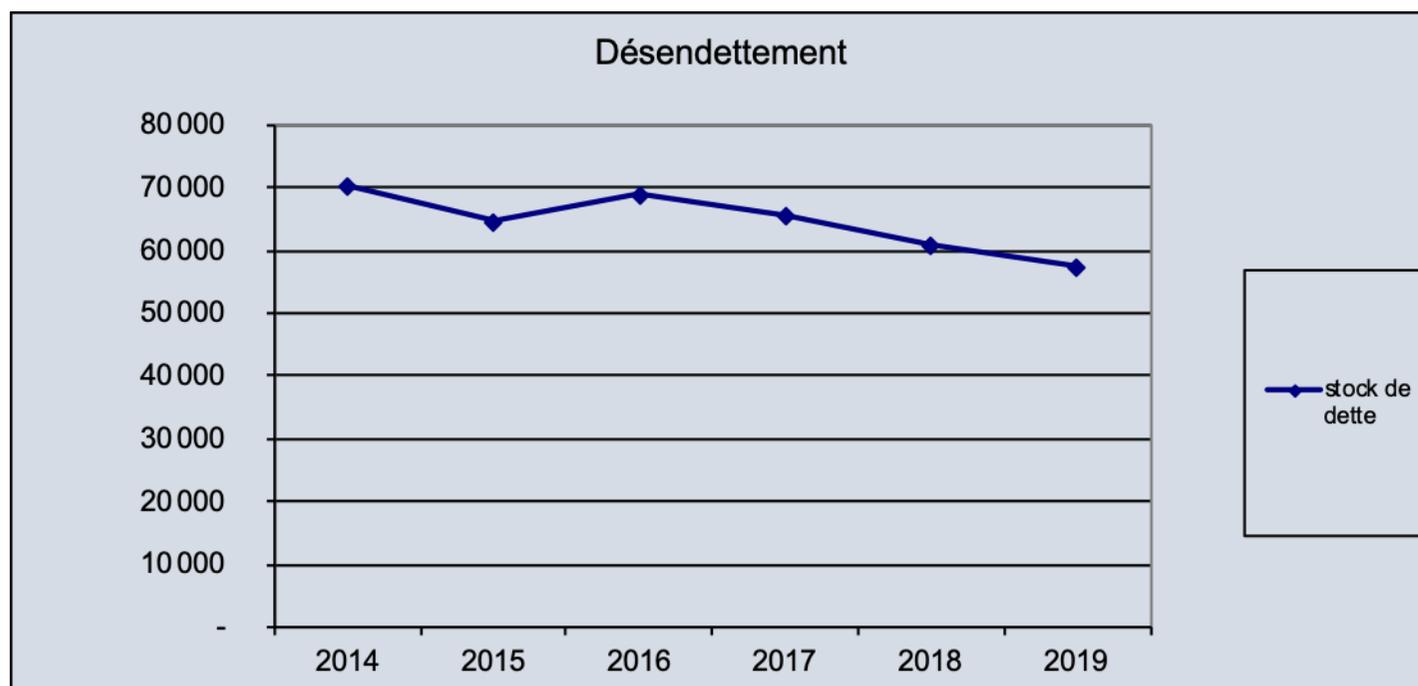
Les subventions d'investissement encaissées sont principalement :

- ✓ Le produit des amendes de police pour 251 033€.
- ✓ La subvention ANRU pour la construction de l'école S. Veil pour 730 354€
- ✓ L'isolation de la maison de la famille pour 281 053€ (MGP).
- ✓ Une avance sur la création de l'espace multi-sports pour 50 000€ (EPT et Département)
- ✓ Les extensions de réseaux électriques des constructions nouvelles pour 809 582€. Ces écritures s'équilibrent en recette et en dépense.
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 362 130€ permettant d'encaisser les subventions liées aux opérations démarrées (tir à l'arc ; espace multi-sports des Hautes Noues ; itinéraire cyclable).

III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 fait apparaître l'évolution des flux suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement du capital de la dette en k€	3 575	3 659	4 102	4 053	3 976	3 766



Pour mémoire : le niveau d'endettement de la ville est de 57 044 000€ au 31 décembre 2019 (hors aide de l'Etat)